IMT Nuremberg Archives

H – 4601

International Court of Justice

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE NATIONALE

F 913

RÉPUBLIQUE- FRANÇAISE
ÉTAT FRANÇAIS

QUIMPER, le 17 Janvier 1946

RAPPORT

B 50963

L'Inspecteur de P.R.E. René BLEUZEN
à
Monsieur le Délégué, du Tribunal Militaire International
20 , Place Vendôme à P A R I S

OBJET.- Meurtre d'un jeune homme par les soldats allemands à Tourch (Finistère) le 23 Juillet 1944 .

REFER.- Votre télégramme OFFICIEL DD.93.OFF .DD.NUREMBERG 136-41/40 .15 1813O .en date du 15 Janvier 1946.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'original et la copie de mon rapport du 29 Septembre 1944 concernant le meurtre de Monsieur POSTIC à TOURCH ,ont été transmis au Service de l'Armée par les soins du Lieutenant LE BERRE,à l'époque du 2ème Bureau F.F.I . à QUIMPER .

Toutefois ,comme les faits sont encore présents à ma mémoire ,je suis en mesure de vous en faire immédiatement un second récit .Ceci se passa donc le 23 Juillet 1944 dans la petite et paisible commune de Tourch .

Vers 6 heures ,alerte au hameau ,les soldats allemands battaient la campagne,emmenant tous les hommes sans leur donner le temps de se vêtir .

A la même heure ,les mêmes soldats commettaient un crime effroyable,sans excuse,à la ferme de Kéramneu en cette commune ., où Mme Veuve POSTIC et ses enfants exploitaient leur modeste ferme ,voici dans quelles circonstances :

Les soldats firent irruption dans la maison et jetèrent les hommes à bas de leur lit,et ,après une fouille rapide ,leur firent comprendre qu'ils devaient les suivre immédiatement .

L'aîné des fils,prénommé Laurent,âgé de 24 ans, se déplaça pour prendre sa veste accrochée dans le couloir .

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
IMT Exhibit 434
Entered 1/31/46

Imp. G. Frère, Tourcoing - Mod. N° 8

H4601 – 0002

A ce moment ,il reçut une rafale de mitraillette qui lui brisa un bras et lui perfora le ventre .

Sans plus s'en occuper ,la troupe quitta la ferme,emmenant les hommes valides .

Une demi-heure plus tard,alors que toute la famille attendait impatiemment le docteur ,on entendit à nouveau le bruit des bottes martelant le sol de la cour . Le malheureux blessé souffrait terriblement ,mais il distingua ce bruit si caractéristique et,pris d'une appréhension,s'adressa à sa mère en ces termes " J'espère qu' ils ne viennent pas m'achever " .

Ils entrèrent donc et donnèrent l'ordre au frère de la victime et au valet de ferme ,tous deux agés de 17 ans ,de porter le blessé dans un chemin situé à quelques dizaines de mètres de la maison . Arrivés à l'endroit désigné ,ces deux derniers furent écartés et la scène qui s'y déroula n'eut pas de témoins français . Il en résulta qu'après avoir été horriblement massacré,POSTIC Laurent, fut achevé de plusieurs balles de pistolet dans la nuque .

Son frère et le valet furent contraints à nouveau de traîner le corps dans l'aire ,de creuser une fosse et de l'ensevelir sous les yeux de ses exécuteurs .

La troupe,sous le commandement d'un chef responsable,se montra par la suite particulièrement odieuse ., en effet ,sous le menace de tout mettre à feu ,ils obligèrent la mère de leur innocente victime à leur préparer un repas et leur servir à boire . Plus morte que vive,elle dut s'exécuter et gaver ses bourreaux .

Repus ,ils firent déterrer leur victime pour la fouiller, ils la trouvèrent en possession d'une carte d'identité qui ne laissait aucun doute sur son véritable état-civil .Devant ce fait ,ne trouvant aucun argument pour expliquer son forfait ,le chef de détachement,responsable du crime,dit sèchement ces trois mots " NICHT TERRORISTE ,DOMMAGE " ., puis le firent ensevelir à nouveau .

Je précise que cet assassinat fut perpétré froidement ,la rafle n'ayant été motivée par aucun acte commis contre l'armée allemande .

L'Inspecteur de P.H.E.

COMMISSARIAT DE POLICE de QUIMPER

B 50964

H4601 – 0003

H4601 – 0004

H-4601

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL - CRIMES DE GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

Copie certifiée
conforme à l'original

DOC R.F. N° 424

B50962

F-919 RF 424

H4601 – 0005